

Délibération n° 2023-85
**Proposition d'offre d'emploi pour les concours nationaux d'agrégation
dans les disciplines juridiques et de gestion - 2024**

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 12 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

- Vu le livre VII du code de l'Education,
- Vu les statuts de l'université des Antilles,
- Vu la délibération n° 2023-37 du conseil académique du 3 octobre 2023,
- Vu l'extrait du procès-verbal n° 2023-33 du comité social d'administration du 3 octobre 2023,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit de l'approbation des profils de poste pour les concours nationaux d'agrégation dans les disciplines juridiques et de gestion dans le cadre de la campagne d'emplois de 2024.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La proposition d'offre d'emploi pour les concours nationaux d'agrégation dans les disciplines juridiques et de gestion pour l'année 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 13 octobre 2023

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

CONCOURS AGREGATION 2023
prise de fonction 01/09/2024

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	Vacant (V) ou Suceptible Vacant (SV)	CNU	intitulé disciplines	avis conseil UFR	avis conseil de pôle	avis conseil académique plénier
1	FDE	PR	48	0247	V	01	droit privé et sciences criminelles	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
2	FDE	PR	48	0124	V	06	science de gestion et management	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE

N°	Composante	Corps	N° Poste	Vacant (V) ou Susceptible Vacant (SV)	codes disciplines	intitulés disciplines	conseil plénier composante	conseils de pôle du	avis conseil académique plénier du 03/10/2023
6	LSH	PRAG	0307	V	H0201/H0202	Lettres classiques grammaire ou Lettres modernes	Favorable	Favorable	FAVORABLE
7	LSH	PLP	0531	V	H413	Sciences de l'ingénieur option informatique et numérique	Favorable	Favorable	FAVORABLE
8	SUAPS	PRAG	0127	V	H1900	Education Physique et Sportive	Favorable	Favorable	FAVORABLE
9	SUAPS	PRAG	0228	V	H1900	Education Physique et Sportive	Favorable	Favorable	FAVORABLE